



Rupture conventionnelle à l'issue d'un congé parental

Par **Mya123**, le **30/03/2012** à **16:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental pour mon 2ème enfant, jusqu'au 30 septembre 2012 (8 mois au total).

Je réfléchis à la possibilité de ne pas réintégrer mon entreprise en octobre, en partie parce que je ne supporte plus l'idée d'y retourner, mais aussi parce que j'ai un projet de création d'entreprise depuis plus d'un an, et que cela pourrait être l'occasion de me lancer.

Je songe à demander une rupture conventionnelle, que je pense serait accordée sans trop de difficultés. Le but serait que la date effective tombe en même temps que ma reprise prévue, ainsi m'évitant d'y retourner. Mais je me pose plusieurs questions :

- Calcul de l'indemnité spécifique : j'imagine que le fait d'avoir été en congé parental pendant 8 mois me pénaliserait ?
- Comment sont calculés les droits assédic ; tiendraient-ils compte de mon salaire d'avant mon congé parental ?
- Etant donné que je souhaite créer une entreprise, procéder par une rupture conventionnelle est-ce la seule/meilleure façon de procéder pour me « libérer » tout en conservant une certaine sécurité (revenus) ?

merci d'avance